



EIPCCP

CONSULTER LES PEUPLES
AUTOCHTONES SUR LA POLITIQUE
RELATIVE AUX CHANGEMENTS

MARS 2025 / ÉDITION 23

BULLETIN D'INFORMATION

BULLETIN D'INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT, LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA CONSERVATION ET LA BIODIVERSITÉ²

Droits issus de traités autochtones, extraction de ressources et justice climatique sur l'île de la Tortue

Les accords de traités jouent un rôle crucial dans l'aménagement du territoire, la gouvernance et la protection de l'environnement. Cependant, ils interagissent souvent de manière complexe avec l'extraction des ressources et les changements climatiques. Au Canada, il y a [70 traités historiques](#) (1701-1923), y compris des traités antérieurs à la Confédération (1726-1862) et des traités de l'époque de la Confédération (1871-1923). Ces derniers ont introduit les traités numérotés, qui ont facilité l'expansion des colons vers l'ouest et le nord. En 1923, la conclusion de traités était effectivement gelée alors que le gouvernement recentrait ses efforts sur des politiques d'assimilation, telles que les modifications apportées à la Loi sur les Indiens en 1927 et 1951.

SUITE À LA PAGE SUIVANTE



Bûches empilées sous un ciel nuageux avec des rayons de soleil, Unsplash.



Ce n'est qu'en 1973 que la Cour suprême du Canada a reconnu pour la première fois les droits fonciers des Autochtones. Cela a mené à la [Convention de la Baie James et du Nord québécois](#) en 1975, le premier traité moderne. Depuis lors, [26 traités modernes](#) ont été signés. Bien que les traités soient destinés à établir des accords mutuels entre les nations, leur maintien et leur gouvernance restent controversés. Les traités étaient traditionnellement documentés de diverses manières, notamment par l'entremise de [ceintures de wampums](#) chez les Haudenosaunee. Ces perles finement tissées servaient d'[outils mnémoniques](#) pour les accords à la place des documents écrits dans la tradition européenne.



La compréhension des droits issus des traités est essentielle à la justice environnementale et climatique, en particulier pour les femmes et les personnes aux diverses identités de genre autochtones, qui sont souvent en première ligne de la résistance contre l'extraction des ressources.

Pour une carte interactive des traités offrant des perspectives autochtones, visitez la [carte des traités du Yellowhead Institute](#).

Ressources supplémentaires : [Les traités numérotés – Histoire canadienne Ehx](#) (en anglais seulement)

Ceintures de wampum perlées aux motifs complexes, Shutterstock.



Droits issus de traités autochtones : Une fondation pour la protection de l'environnement

Depuis des millénaires, les nations autochtones pratiquent la gestion de l'environnement, non seulement dans une optique de conservation, mais aussi comme moyen de maintenir l'équilibre au sein des écosystèmes. Les traités jouent un rôle essentiel dans l'utilisation des terres, l'autonomie gouvernementale et la protection de l'environnement. De nombreux accords affirment les droits des Autochtones sur leurs territoires traditionnels, qui incluent la responsabilité de prendre soin de la terre. Dans certains cas, les droits issus de traités appuient la mise en place [d'initiatives de conservation dirigées par les Autochtones](#), comme les Aires protégées et de conservation autochtones (APCA), qui reconnaissent le leadership des Autochtones dans la protection de la biodiversité.

Cependant, l'extraction des ressources entre souvent en conflit avec les droits issus de traités et l'intégrité environnementale. De nombreux projets d'extraction, notamment l'exploitation minière, l'exploitation forestière et les oléoducs, perturbent les territoires traditionnels sans consultation ni consentement appropriés. En affirmant leurs droits issus de traités, les communautés autochtones peuvent s'opposer aux projets présentant des risques environnementaux et plaider en faveur d'une gouvernance durable basée sur la terre.

Haut : Vue aérienne d'une rivière turquoise traversant la forêt, Getty Photos.

Bas : Femme autochtone dans un châle à motifs regardant le coucher du soleil, Getty Photos.





L'extraction des ressources et son impact sur les terres autochtones

L'extraction de ressources, y compris l'exploitation minière, le forage pétrolier et la déforestation, a de profondes répercussions environnementales et sociales sur les terres autochtones. Un [rapport publié](#) par l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE ou Prospectors and Developers Association of Canada (PDAC)) a analysé comment les projets miniers affectent les communautés autochtones, en particulier les femmes autochtones.

De nombreuses mines sont établies dans des régions éloignées, à proximité des communautés autochtones, ce qui entraîne l'arrivée d'une main-d'œuvre temporaire, principalement masculine. Selon le [Rapport sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées \(FFADA\)](#), cela entraîne une augmentation des taux de violence, de toxicomanie et de traite des êtres humains, les femmes autochtones étant touchées de manière disproportionnée.



Forêt montrant un contraste frappant entre les arbres et la déforestation, Getty Photos.

Les dommages environnementaux sont une autre préoccupation majeure. La fragmentation de l'habitat causée par les sites miniers perturbe la faune, comme les populations de caribous dans l'Arctique. Une étude de 2014 ([Herrmann et coll.](#)) a révélé que les projets miniers entravaient considérablement les routes de migration des caribous, ce qui a entraîné un déclin des populations qui a eu des répercussions sur les communautés autochtones du Nord qui en dépendent pour se nourrir. L'extraction des ressources a également d'autres effets, notamment la contamination de l'eau, la perte d'habitat et la perturbation des moyens de subsistance et des pratiques culturelles des Autochtones en raison de la perte d'accès à la terre.

Malgré ces répercussions, les représentants de l'industrie soutiennent que les sociétés minières travaillent à établir des relations de confiance avec les communautés autochtones. [L'Association minière du Canada \(AMC\)](#) met en avant plus de 500 ententes avec des communautés autochtones et affirme être le plus grand employeur d'Autochtones du secteur privé au Canada (proportionnellement). L'AMC promeut également les engagements en faveur du consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) et la formation interculturelle du personnel de l'industrie. Cependant, de nombreux dirigeants autochtones et défenseurs de l'environnement affirment que ces efforts ne vont pas assez loin pour remédier aux profonds déséquilibres de pouvoir entre l'industrie et les nations autochtones.





Obligation de consulter ou consentement libre, préalable et éclairé (CLPE)

En vertu de la loi canadienne, les gouvernements et l'industrie doivent respecter « l'obligation de consulter » les nations autochtones avant d'approuver des projets qui affectent leurs terres. Cependant, la consultation ne signifie pas toujours que les peuples autochtones ont le pouvoir de dire non – c'est là que le CLPE devient essentiel. Le CLPE est une norme internationale qui défend le droit des peuples autochtones de donner ou de refuser leur consentement à des projets affectant leurs terres, leurs eaux et leurs droits.

L'affaire [Première Nation crie Mikisew c. Canada \(2018\)](#) est un exemple de la lutte pour des processus de consultation plus solides. Les Cris de Mikisew ont contesté la tentative du gouvernement canadien d'adopter une législation qui aurait un impact sur leurs terres visées par un traité sans consultation appropriée. Bien que la Cour suprême ait statué que la consultation n'était pas nécessaire lors de l'élaboration d'une législation, elle a réaffirmé qu'une consultation significative était légalement nécessaire lorsque les



décisions affectent directement les droits issus des traités. Cette décision a créé un précédent important pour garantir que les voix des Autochtones soient incluses dans la prise de décision environnementale.

Haut : Mikisew Cree First Nation c. Canada (2018). Photo de Shari Narine de Wind Speaker. Bas : Maillet reposant sur un clavier d'ordinateur portable, Getty Photos.



Les femmes et les personnes de diverses identités de genre autochtones dans la défense du climat et des droits

Les femmes et les personnes aux diverses identités de genre autochtones sont depuis longtemps en première ligne de la résistance aux projets d'extraction de ressources nuisibles. La manifestation de Standing Rock contre le Dakota Access Pipeline aux États-Unis en est un exemple frappant. En 2016, [cinq femmes Lakota et Dakota de la tribu Sioux de Standing Rock](#) ont établi le Sacred Stone Camp pour s'opposer au pipeline, qu'elles ont appelé le « serpent noir », une prophétie de destruction de l'environnement transmise de génération en génération.

En quelques semaines, plus de 10 000 personnes se sont rassemblées en signe de solidarité, ce qui en a fait [la plus grande manifestation dirigée par des Autochtones en 225 ans](#). Les manifestants ont été confrontés à la violence des autorités, mais leur mouvement a attiré l'attention du monde entier, faisant entrer l'activisme environnemental mené par les Autochtones dans le discours dominant. Bien que l'oléoduc ait finalement été achevé, la résistance à Standing Rock a influencé les batailles juridiques dirigées par les Autochtones contre des projets d'extraction dans toute l'île de la Tortue. L'avocate [Ariadne Montare](#) a déclaré que les manifestations « pourraient bien marquer un nouveau paradigme de

désobéissance civile à l'ère moderne des entreprises ».

« Une nation n'est pas vaincue tant que les cœurs des femmes ne sont pas à terre. »

- Pearl Daniel-Means.
[End of the Line: The Women of Standing Rock](#)

Les connaissances autochtones, souvent transmises par le leadership matriarcal, demeurent cruciales pour la protection des terres, des eaux et de la biodiversité. Plusieurs femmes autochtones continuent de diriger des initiatives de justice climatique, en combinant les connaissances écologiques traditionnelles avec la défense juridique pour contester les industries extractives.



Manifestant avec un mégaphone confrontant la police lors d'une manifestation pour l'environnement, Magnum Photos.



Qu'est-ce qui doit changer?

Le système juridique canadien a un rôle à jouer dans le renforcement de la protection des droits des Autochtones et de la durabilité environnementale. Sans une application plus stricte du CLPE et une véritable consultation, les industries extractives continueront à opérer au détriment de la souveraineté et de la santé écologique des Autochtones.

Pour un avenir juste et durable, les droits issus des traités doivent être reconnus et respectés dans la prise de décision environnementale. Les gouvernements doivent aller au-delà du strict minimum de la consultation et mettre en place des processus de CLPE légalement contraignants qui respectent l'autorité des

Autochtones sur leurs terres et qui tiennent les industries responsables des violations des accords traités.

L'intégration des systèmes de connaissances autochtones dans les politiques de lutte contre les changements climatiques est une autre étape cruciale. Les communautés autochtones ont réussi à gérer les écosystèmes pendant des milliers d'années; les politiques qui intègrent ces systèmes de connaissances peuvent mener à des solutions plus efficaces et durables.

La protection des droits issus de traités autochtones est essentielle non seulement pour les communautés autochtones, mais aussi pour la lutte plus large contre les

changements climatiques. Ces droits fournissent un cadre juridique pour contester les projets nuisibles, préserver les écosystèmes et promouvoir une gestion durable des terres. Alors que les crises climatiques s'intensifient, il est crucial de reconnaître et de défendre ces droits pour créer un avenir juste et écologiquement sain pour tous.



Haut : Femmes autochtones en tenue traditionnelle réalisant une cérémonie de bénédiction près de l'eau, Getty Photos.

Bas : Arbres d'automne baignés de soleil contrastant avec une forêt dense de conifères, Unsplash.